

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

L'ATTRACTION PARISIENNE.

Dans celle de nos lettres où nous avons donné le tableau de Paris en feu, nous terminions en exprimant l'espoir que le Gouvernement ne commettrait pas l'imprudence de venir installer ses archives et ses caisses au milieu de ce cratère mal éteint.

Trois semaines se sont à peine écoulées, et déjà les événements se chargent de nous contredire.

Paris n'a pas remis ses pavés en place, que chacun s'y précipite; hauts fonctionnaires et petits employés, tout ce qui veut y vivre y va.

La presse a donné l'exemple. C'est probablement en pensant à la presse que M^{me} de Staël a dit que le plus beau fleuve ne valait pas le ruisseau de la rue du Bac. Le produit naturel des boulevards, qu'on appelle le *chroniqueur*, ne saurait vivre hors de l'atmosphère parisienne. Aujourd'hui, la chose la plus rare à Versailles est un journaliste résigné à s'ennuyer ici pour renseigner le pays sur les actes de l'Assemblée.

Entraîné par le courant, et peut-être aussi par certaines exigences financières, le Gouvernement lui-même renvoie à Paris la plupart de ses employés. Et l'on s'est demandé, un moment, si la revue militaire qui devait avoir lieu dimanche dernier n'aurait pas eu pour objet de précipiter le déménagement général.

L'Assemblée s'est émue de voir l'esprit public oublier les enseignements d'hier, et l'on sait qu'une proposition de loi vient d'être faite pour ordonner l'installation des ministères à Versailles.

L'entraînement général serait moins regrettable, si les malheurs qui ont frappé la capitale avaient enfin rendu quelque énergie à la partie honnête de la population. Mais il n'en est rien. Paris n'est modifié ni sous le rapport politique, ni sous le rapport moral.

À la veille des prochaines élections, ses dispositions sont absolument les mêmes que celles qui dominaient la veille des élections de février. Même mécontentement contre le Pouvoir, même activité du parti violent, même apathie des hommes d'ordre.

On dirait que les rôles sont intervertis, et que c'est la Commune qui a vaincu. Avec une habileté d'audace qu'on ne voit d'ordinaire qu'aux victorieux, l'Internationale se porte en agresseur et semble compter sur une revanche électorale.

Qu'elles émanent ou non de cette redoutable société, les proclamations qu'on trouve affichées sur les murs, chaque matin, expriment bien le sentiment du prolétariat de la capitale. Les hommes d'ordre sont divisés et inertes. Ils n'ont encore su former ni une liste électorale ni un comité sérieux. Et l'on ne voit pas que les efforts de la presse, unie dans ce but, rencontrent le moindre écho.

Indifférente à tout effort viril qui pourrait lui rendre la direction des affaires publiques, la population émigrée ne rentre dans Paris que pour y retrouver le bien-être égoïste dont elle est sevrée

depuis neuf mois. Du repos et des distractions, tel est son programme.

Il semble même que cet amour du plaisir ait perdu le caractère intelligent et distingué qu'il avait autrefois. On a pu lire dans le *Gaulois* l'article où Francisque Sarcey, manifestant sa joie de rentrer dans Paris, résumait nos nouvelles gloires dramatiques dans les beaux yeux de M^{lle} Croizette... Telle est la note du jour. Les premiers sujets de l'Opéra et des Italiens refusent tout engagement pour le prochain hiver. Mais les *doublures* aux doux yeux encombrant la scène; et l'on va en foule voir le *Canard à trois becs*.

Telle est la situation. D'un côté, cent mille prolétaires exaltés par la lutte et avides de représailles; de l'autre, une immense population qui ne veut plus entendre parler d'affaires publiques et de gardes à monter.

On s'efforce bien, par un désarmement général, de réduire la démagogie à des vœux impuissants. Mais nous commençons à éprouver la crainte que cette mesure ne désarme que les honnêtes gens.

Ces derniers ont rendu leurs fusils avec empressement. Le nombre des armes remises correspond assez exactement à celui des électeurs qui, le 31 octobre, votèrent en faveur du pouvoir. Mais sur ceux dont le vote fut, au contraire, hostile à l'ordre, toute vérification est impossible. Lorsque la garde nationale fut armée pendant le siège, on ne garda aucune note du nom des dépositaires. Chacun venait à la suite d'une longue queue, recevoir son fusil sans contrôle; et des officiers d'état-major m'ont dit avoir surpris des ouvriers qui se présentaient plusieurs fois à la distribution. C'était le cercle sans fin des troupes du cirque.

On ne peut même pas se régler sur le chiffre de ce qui existait dans les arsenaux; car il n'est plus douteux pour personne que des mains mystérieuses ont accru l'armement de la démagogie. A Marseille, on vient de retrouver plus de fusils qu'il n'en avait été distribué; et le général Trochu n'a pas craint d'avouer, à la tribune, que les quartiers populeux étaient armés, pendant le siège, de *remingtons* que le gouvernement n'avait jamais eus. Nous ne citons ces deux faits qu'à titre d'exemples entre bien d'autres.

Entre la majorité sans armes et la minorité armée et frémissante, nos troupes régulières pourront-elles, du moins, maintenir le bon ordre? C'est ici que le problème se complique.

On voudra bien ne pas perdre de vue notre fatal traité d'Allemagne, qui limite le nombre de soldats que nous pouvons garder dans Paris. Il est étonnant que l'opinion ne s'émeuve pas davantage de cette prohibition qui ressemble à un acte de complicité entre la Prusse et la démagogie. Pour y obvier, le gouvernement vient d'enrégimenter la police parisienne et de l'armer de chassepots. Il entretient en outre à Versailles un corps d'armée tout entier qui, cantonné hors des murs de la capitale, en est cependant tout voisin sans violer le traité.

C'est sagement agir, et cela suffirait pour arrêter la propagation de la guerre civile de Paris en province. Mais cela ne garantit pas la capitale elle-même contre un coup de main. L'expérience des événements du 18 mars nous prouve assez que quelques heures suffisent pour reprendre le mi-

nistère avant que les troupes de province aient le temps d'arriver.

Enfin, n'oublions pas que la majeure partie de nos forces est encore retenue pour quelques mois en Allemagne. Nous n'avons encore que 106,000 prisonniers. Il en reste à rapatrier 280,000, ce qui demande bien deux ou trois mois. Les troupes présentes sous les drapeaux peuvent être d'un moment à l'autre obligées de s'éparpiller. Un peu d'agitation sur les points éloignés du territoire, tels que Lyon, ou l'Algérie, obligerait le gouvernement à dissoudre le camp de Versailles pour courir au plus pressé. C'est pendant ce temps qu'une insurrection de Paris aurait beau jeu.

C'est dans cette situation si précaire que Paris reprend toute son attraction, au moment même où il vient de nous démontrer tous ses périls. Nous ne saurions trop engager le pouvoir à se défendre de cet entraînement, à ne pas exposer ses administrations à une nouvelle surprise.

Partagé entre les impatiences de ses employés, qui ne peuvent vivre hors de leurs vieilles habitudes, et les résistances de l'Assemblée, qui voit les choses de plus haut, le gouvernement s'est arrêté à un terme moyen. Il retient à Versailles la haute administration et installe à Paris les fonctionnaires subalternes.

On excusera notre franchise: ces intentions sont excellentes; mais le moyen est détestable. On n'a ainsi ni les avantages de la centralisation, ni ceux de la décentralisation.

S'il y a un inconvénient à trop concentrer les forces vives d'un pays, cet inconvénient est du moins compensé dans les circonstances urgentes par l'unité et la promptitude de l'action. Mais cette unité devient imaginaire sitôt qu'un intervalle existe entre ceux qui donnent les ordres et ceux qui les exécutent. Si notre système gouvernemental séparait la direction politique d'avec la direction administrative, rien ne serait plus facile que de retenir la politique à Versailles et d'envoyer l'administration à Paris.

Mais, s'il en était ainsi, la décentralisation serait faite. Une fois arrachés à l'action directe des ministres, les fonctionnaires administratifs pourraient, non-seulement habiter à Paris, mais, plus commodément encore, s'éparpiller sur tout le territoire, dans le voisinage des localités qu'ils sont destinés à desservir. Ce qui retient l'administration à Versailles, c'est précisément qu'elle ne fait qu'un avec la politique.

Pour donner un exemple entre mille de cette solidarité, nous pouvons citer, d'après notre expérience personnelle, un directeur de l'instruction primaire qui, depuis le dédoublement actuel, est obligé d'aller à Paris tous les matins à dix heures, et de revenir à Versailles tous les jours à cinq heures du soir. Lorsque des fonctions aussi peu politiques sont soumises au tiraillement d'un voyage quotidien, on devine ce qu'il en est des autres.

La situation est telle que le ministère de la guerre, qui a aujourd'hui la plus grande partie de ses bureaux dans Paris, est obligé de faire ouvrir cependant toutes ses dépêches à Versailles. Afin d'amoinrir cet incroyable déplacement de tous les documents, pour le simple fait de briser un cachet, le *Journal officiel*, par une note en date du 16 juin, engage le public à diriger sur Paris

tous les paquets volumineux relatifs à la comptabilité ou au matériel, et n'ayant pas un caractère d'urgence, ainsi que les pièces qu'il est d'usage de transmettre par bordereaux. Les autres dépêches, y compris les situations d'effectifs, seront adressées à Versailles, ainsi que les réponses aux dépêches ministérielles, qu'elles soient datées de Paris ou de Versailles.

Si M. de Bismark prenait à tâche de consommer le désordre de nos affaires militaires, nous doutons qu'il pût imaginer d'y introduire des ordres plus complexes et plus favorables à la confusion.

Pour sortir de ce dédale, nous ne connaissons qu'un moyen, c'est celui que nous ne nous lasserons pas de préconiser. Une décentralisation radicale et immédiate. De simples députés, sans statistiques et sans ressources, ne peuvent que perdre beaucoup de temps dans une œuvre aussi vaste. Secondé par le pouvoir, ce travail serait presque terminé dès aujourd'hui, si l'on s'y était mis sans retard.

Le jour où l'administration sera dégagée de la politique, Paris pourra reprendre une libre initiative dans la direction de ses propres affaires qui sont immenses. La province, redevenue maîtresse d'elle-même, conservera sa vitalité en dépit des révolutions de la capitale. Les ministères, dégagés de l'énorme *impedimentum* de l'administration, pourront fonctionner à l'aise dans les plus petits centres. En cas de guerre extérieure ou intérieure on pourrait presque les rendre nomades sans entraver leur action et surtout sans que leurs archives fussent exposées à des surprises.

Le séjour de Paris ne cessera d'être un péril pour le gouvernement, que le jour où chaque ministre pourra faire son déménagement dans une tapisserie.

Henri DELPECH.

Nous lisons dans le *Français* :

C'est l'heure des expiations. Nous sommes au moment où l'on ne commet plus de fautes impunément. On sait ce que l'Empire a coûté à la France, ce que les défaillances des honnêtes gens de Paris ont attiré sur cette ville, Lyon est sur le point de recevoir sous la forme la plus ignominieuse le châtement de sa faiblesse vis-à-vis des révolutionnaires incapables dont est rempli depuis six mois son conseil municipal. Une lettre adressée par M. Ducarre, député républicain du Rhône et conseiller municipal de Lyon, à ses électeurs, leur annonce que la ville vient de suspendre ses paiements et qu'au 30 juin elle aura fait banqueroute.

Cette lettre dénonce énergiquement le désordre inouï avec lequel les finances sont gérées par la municipalité lyonnaise. L'incendie de la première ville de France suivi de la banqueroute de la seconde suffiront-ils enfin à nous éclairer sur ce que cette secte veut faire de la France? Peut-être, après tout, cette dure leçon est-elle nécessaire pour faire comprendre aux populations urbaines ce que c'est que la nomination d'un conseil municipal, et ce qu'il en peut coûter parfois, ou de s'abstenir, ou de ne chercher dans ces élections que la satisfaction de certaines passions de parti. En tout cas, la situation est grave et elle mérite certainement d'attirer l'attention de l'Etat, à raison de l'atteinte qui peut être portée par là au crédit de toutes nos grandes villes.

L'Assemblée nationale a adopté, le président du conseil, chef du pouvoir exécutif de la République française, promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. Les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi.

Art. 2. L'Assemblée nationale délègue le pouvoir de faire grâce au président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif de la République française.

Art. 3. Néanmoins, la grâce ne peut être accordée que par une loi aux ministres et autres fonctionnaires ou dignitaires dont la mise en accusation a été ordonnée par l'Assemblée nationale.

Art. 4. La grâce ne pourra être accordée aux personnes condamnées pour infractions qualifiées crimes par la loi à raison des faits se rattachant à la dernière insurrection à Paris et dans les départements depuis le 15 mars 1871, que s'il y a accord entre le chef du pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale représentée par la commission dont il sera parlé ci-après.

En conséquence, tous les recours formés par ces condamnés, après avoir été instruits par le ministre de la justice, seront transmis au président de l'Assemblée nationale. Ces recours seront examinés par une commission de quinze membres nommés par l'Assemblée nationale en réunion publique et au scrutin secret. La grâce ne pourra être accordée par le chef du pouvoir exécutif que conformément à l'avis de cette commission. En cas de dissentiment entre la commission et le chef du pouvoir exécutif, la condamnation sera exécutée.

Délibéré en séance publique, à Versailles, le 17 juin 1871.

LE THÉÂTRE DE Breslau.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le grand théâtre de Breslau a été détruit par le feu.

Des gens curieux se demandent pourquoi on n'a pas de détails ou de données sur la cause de cet incendie.

Le feu s'est révélé tout-à-coup, après la représentation, par des tisons enflammés tombant du plafond.

Le feu avait donc été mis ou avait pris bien discrètement.

Et ce qui le prouve, c'est que les pompiers n'avaient rien vu de toute la soirée. Ils sont revenus en toute hâte.

Le feu était bien allumé, car il n'a respecté que la caisse des pensions et la Bibliothèque.

Il a été si rapide qu'un pompier n'a pu opérer sa descente d'un deuxième étage sur la rue, qu'au moyen d'une corde.

Toutefois, il y a eu un retard fortuit ou providentiel : il ne restait presque plus personne dans la salle au moment où l'incendie s'est déclaré dans les combles.

Breslau est un grand centre manufacturier. L'Internationale aurait-elle fait des progrès par là ?

Elle a menacé de détruire la Prusse, comme elle a essayé de détruire Paris. Les Prussiens étaient déjà dans des transes, lorsque la destruction du théâtre de Breslau, par une cause inconnue, vient comme justifier leurs craintes !

Le bruit de l'abdication prochaine de Victor-Emmanuel se répand de nouveau; le roi reculerait, paraît-il, devant l'idée de s'installer à Rome, en face de la Papauté, et d'aller habiter le Quirinal.

Le séjour que viennent de faire, à Rome, le prince Humbert et sa femme, n'aurait eu d'autre but que d'habituer la population romaine à sa personne et de préparer la transition.

A propos de Victor-Emmanuel, voici un fait récent qui mérite d'être signalé.

Le pape a refusé de recevoir l'envoyé du roi d'Italie, qui venait lui présenter ses compliments à l'occasion du Jubilé.

Cet envoyé était le général Bertolè-Viale, à qui le cardinal Antonelli a dépêché deux officiers de la cour pontificale, chargés de donner pour prétexte au refus d'audience du pape sa fatigue excessive des réceptions des jours précédents.

On écrit de Rome, le 16 juin :

En dépit de la loi des garanties qui accorde au pape le droit de communiquer librement avec les fidèles, les députations d'Autriche, d'Angleterre et de France ont été insultées de manière à faire évanouir toutes les illusions qu'on pouvait encore se former sur la situation du Pape dans la Ville éternelle.

Un fait très-grave, s'il se vérifie, serait l'arrestation, à Suse, du messenger de Mgr Freppel avec toutes les adresses du diocèse d'Angers et 50,000 francs destinés pour le Denier de St-Pierre. Dans l'état actuel des finances italiennes, on comprend l'à-propos de ce dernier fait.

Le grand événement d'hier est l'arrivée d'un messenger de Florence, chargé d'apporter au Pape les félicitations de Victor-Emmanuel. Je puis vous assurer que le général Bertolè-Viale, ainsi que son maître, en ont été pour leurs frais. Le général n'a pu entrer chez le Saint-Père. Les journaux sectaires tâchent de faire croire qu'il y a eu un échange de politesses. Je crois pouvoir vous assurer que c'est là un pur mensonge. D'ailleurs, il est clair qu'entre gens bien élevés on ne se souflette pas. Il y a certaines politesses qui sont plus blessantes que la franchise la plus brutale.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

Nous sommes en mesure de compléter les renseignements qui sont donnés dans divers journaux sur l'incident du voyage de M. l'abbé Lamoureux, envoyé à Rome par Mgr Freppel.

Il est exact que M. le chanoine Lamoureux a été arrêté à la frontière d'Italie, et que l'argent dont il était porteur a été mis sous le séquestre. Mais cette somme, du reste peu considérable, lui a été ensuite rendue intégralement; et, sur les réclamations énergiques de M. le préfet de Chambéry, le délégué d'Angers a pu, après quelques jours de retard, continuer son voyage vers Rome.

Du reste, les précautions avaient été prises contre toute éventualité, et les offrandes destinées au Saint-Père par le diocèse d'Angers n'avaient rien à craindre des voleurs, quels qu'ils fussent.

Pour les articles non signés P. GODET.

Faits Divers.

Il paraît que M. Thiers est absolument décidé à demander à l'Assemblée de n'opérer aucune réduction sur le budget de la guerre. On assure que, dans le sein de la commission du budget, M. Thiers a déclaré qu'il risquerait plutôt sa popularité et l'abandon du pouvoir que de consentir à une diminution de cette partie du budget. « Non-seulement, a-t-il ajouté, je ne consentirai à aucune réduction, mais je vous proposerai des augmentations, car il en coûte trop cher d'être faibles. »

— L'impôt sur le tabac va être augmenté.

Il sera soumis au double décime, sans préjuger des charges nouvelles qui lui incomberont.

On parle également d'un impôt sur les objets de luxe, et un journal va même jusqu'à dire que ces objets surtout porteront le poids des nouveaux impôts.

Ainsi, le chef du pouvoir exécutif ferait prochainement proposer à la Chambre de frapper d'un droit assez considérable :

Les voitures de luxe,

Les chevaux de course,

Et les matières d'or et d'argent; le prix du contrôle que doivent porter tous les bijoux serait élevé de dix ou quinze centimes par gramme.

— Nous laissons au Journal de Nice toute la responsabilité de la nouvelle suivante :

« Nous apprenons de source certaine que le gouvernement des États-Unis a fait savoir qu'il ne ferait aucune réclamation pour les dommages éprouvés par les citoyens américains résidant en France, et provenant des événements de la guerre de 1870-1871. »

— Deux femmes ont été arrêtées à Paris, rue Saint-Maur, ayant sur elles d'énormes meches de coton.

Ces mégères ont prétendu que ces engins incendiaires étaient pour une fabrication de tissus ;

mais ce prétexte était mauvais, car au domicile de l'une d'elles, au n° 41 de la rue Fontaine-au-Roi, l'on a trouvé une provision de pétrole et deux bombes Orsini.

Ainsi, il faut croire que nous n'avons pas fini encore avec les incendiaires; mais l'active surveillance que la police exerce dans Paris empêchera toutes les tentatives criminelles des affiliés de l'Internationale.

— Il est fâcheux d'avoir à noter encore qu'un artilleur, posté en faction, la nuit, dans le haut de la rue Lepic, a été tué d'un coup de fusil.

Après des perquisitions aussi minutieuses qu'énergiques, on a arrêté plusieurs personnes dans la maison d'un menuisier.

— Vers huit heures du matin, deux officiers de la ligne passaient dans la rue de Puebla, quand un sifflement sourd éveilla leur attention.

Au même instant, une flèche à la pointe de fer se fichait dans la clôture en planche d'une maison en construction, à quelques mètres plus loin.

Un rassemblement se forma aussitôt, et des agents étant survenus, on pratiqua sur-le-champ une perquisition dans les maisons avoisinantes.

Mais ce fut en vain.

On sait pourtant que bon nombre d'habitants de Belleville, Ménilmontant et autres banlieues annexées, faisaient partie de la société dite les Compagnons de l'Arc. Or, les arcs et les flèches des sociétaires n'ont pas été compris dans la nomenclature des armes prohibées.

Il nous semble urgent de réparer cet oubli, pour empêcher le renouvellement d'attentat de ce genre.

— On a terminé à Versailles tous les préparatifs de la salle de la cour d'assises, dans laquelle le 3^e conseil de guerre tiendra ses séances.

Cette salle, où ont été condamnés l'assassin Poncet et le parricide Pivost, est extrêmement étroite; elle occupe le rez-de-chaussée de l'aile droite du Palais-de-Justice et communique par un corridor sombre avec la prison.

— Il serait question, paraît-il, pour éviter les inconvénients que peut engendrer l'agglomération, pendant les chaleurs, de 15 à 20,000 prisonniers à Versailles — et il en arrive tous les jours — de transférer à Fontainebleau deux des quatre conseils de guerre chargés de juger les insurgés.

Les ordres auraient même été déjà transmis à l'effet de faire préparer les caves et les salles basses du château pour le logement des inculpés, et deux des galeries supérieures pour les salles d'audience.

Quinze mille hommes, détachés de l'armée de Versailles, iraient tenir garnison dans la ville de François I^{er}, pendant tout le temps que dureront les débats.

— Le Jardin-des-Plantes est ouvert au public. Il n'a pas du tout souffert pendant l'attaque de Paris. Deux obus seulement sont tombés, près du Muséum, mais n'ont fait aucun dégât. La ménagerie est intacte. Tous les animaux sont en bon état. Les lions, les panthères, les chacals, les tigres rugissent dans leurs cages, comme autrefois.

Les biches, les cerfs et les daims se promènent dans leurs parcs, avec la même légèreté; les faisans, les paons et les volatiles n'ont pas tous été, comme on l'a dit, dévorés pendant le siège, la collection est encore complète.

Les ambulances établies dans les grandes allées vont être très-prochainement démolies.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi soir, un jeune homme de 22 ans, Ch. A., monté dans un cerisier, est tombé si malheureusement qu'il s'est brisé la colonne vertébrale. La mort s'en est suivie.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer sans retard.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le Journal officiel :

La revue, déjà remise une première fois, doit être encore remise, et elle ne pourra avoir lieu aujourd'hui dimanche comme on l'espérait. Vingt dix jours que des pluies continuelles, et souvent très-violentes, ont détrempé le sol, et l'on a reconnu que les troupes ne pourraient manœuvrer convenablement sur le champ des courses. L'artillerie, surtout, rencontrerait de véritables obstacles. Aussi, quelque fâcheux que soit le retard sous bien des rapports, il faut le subir. Dès que le temps sera plus beau et que le sol sera rallié, le jour de la revue sera indiqué.

Les dépêches télégraphiques continuent à nous signaler l'accueil favorable que le nouvel emprunt français rencontre sur tous les marchés étrangers.

M. Rouher a été vu samedi à Paris. Le bruit de sa candidature dans la Charente-Inférieure, et peut-être aussi dans un autre département, prend chaque jour plus de consistance.

On mande de Marseille, le 23 juin :

Gambetta adresse un télégramme annonçant qu'il accepte la candidature, si elle lui est offerte par la démocratie marseillaise.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

EMPRUNT NATIONAL.

La Caisse du Monde financier, 16, rue Saint-Marc, à Paris, se charge de souscrire sans frais à l'Emprunt national. Nous croyons devoir prévenir le public que nous avons pris des mesures pour procurer des coupures irréductibles à toutes les personnes qui nous en feront la demande.

Nous nous chargeons également de faire le versement sur les Obligations de la ville de Paris 1869 et d'avancer ce versement, à raison de 6 0/0 l'an et 1/2 pour cent de commission, en conservant les obligations de la Ville libérées, à titre de garantie.

Renseignements gratuits; encaissement de tous coupons français ou étrangers.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,

16, place Vendôme, à Paris.

Opérations de Banque et de Bourse au comptant et à terme. Reports et avances sur titres (même titres conservés).

Escompte et paiement de tous coupons échus et à échoir, jusqu'à fin septembre prochain. Emprunts français et étrangers : italiens, ottomans, espagnols, autrichiens, etc. Villes, tabacs, foncier, marchés, Suez, chemins de fer romains, etc., etc.

Renseignements sur toutes valeurs, couverture immédiate. Le président du conseil d'administration,

J. RANDOING,

officier de la Légion d'Honneur, ancien président du conseil général de la Somme.

Marché de Saumur du 24 juin.

Froment (l'h.) 77 k. 28 32	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. . . 74 27 22	— luzerne 50	—
Seigle 75 17	Foin (h. bar.) 780	100
Orge 65 16 50	Luzerne —	780 94
Avoine h. bar. 50 15	Paille —	780 110
Fèves 75	Amandes . . . 50	—
Pois blancs. . 80 38	— cassées 50	—
— rouges. . . 80 36	Cire jaune. . . 50	175
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—
Colza 65	(52 k. 500) —	—
Chenevis. . . 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k. —	Blanc	—
— chenevis 50	Demi-couleur . .	—
— delin. . . 50	Brun.	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité	115 à 120
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1870.	1 ^{re} id.	80 à 90
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1870.	1 ^{re} id.	75 à 85
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1870.	1 ^{re} id.	75 à 80
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1870.		45 à 50

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1870.		100 à 120
Champigny, 1870.	1 ^{re} qualité	140 à 200
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1870.		» à »
Varrains, 1870		80 à 100
Bourgueil, 1870	1 ^{re} qualité	90 à 120
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigné 1870.		75 à 85
Chinon, 1870.	1 ^{re} id.	70 à 80
Id.	2 ^e id.	» à »

Saumur, imprimerie de P. GODET.